



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-huitième session

198 EX/10.INF
PARIS, le 20 novembre 2015
Anglais et français seulement

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 59 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL EXÉCUTIF

Discours de la Directrice générale,

Irina Bokova

UNESCO, 20 novembre 2015

Sécurité

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Les effroyables attentats terroristes perpétrés le 13 novembre dernier à Paris me conduisent à m'adresser à vous au titre de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif. En effet, il convient d'aborder les besoins urgents qui se sont fait jour en matière de sécurité suite à l'escalade sans précédent des violences et des attaques terroristes à travers le monde. Je reviens de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat qui s'est tenue à New York sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU. J'y ai brièvement présenté les défis à relever en matière de sécurité à la suite des événements survenus récemment à Paris.

La conjoncture est difficile, non seulement pour l'UNESCO, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies, et je crois que nous ne pouvons pas transiger lorsque la sûreté et la sécurité du personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège, et des représentants des États membres présents dans nos locaux, sont en jeu. Les dispositifs de sécurité sont d'une importance primordiale pour assurer la protection de tous.

Permettez-moi de vous rappeler que la responsabilité de la sécurité et de la protection des membres du personnel, des personnes à leur charge, ainsi que de leurs biens incombe en premier lieu au gouvernement du pays hôte, comme le stipulent les articles 7 et 8 de l'Accord de Siège. Il m'appartient quant à moi de déterminer la nature et la portée des dispositions que l'UNESCO doit prendre en matière de sécurité à partir de l'analyse que nous faisons d'une situation donnée.

En outre, en ma qualité de responsable désignée par l'ONU pour la France, j'ai la charge de tous les membres du personnel des Nations Unies présents en France. Il s'agit du personnel travaillant dans les institutions suivantes : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), OIT, FMI, UNHCR, UNICEF, PNUE, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), OMS, ainsi que les membres du personnel des institutions des Nations Unies situées à Genève qui résident en France.

En conséquence, dans le contexte actuel de risques accrus, j'ai décidé de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous informer, d'une part, des mesures immédiates que j'ai prises suite aux attaques terroristes du 13 novembre à Paris et, d'autre part, de ma décision d'entreprendre une évaluation approfondie de la sécurité à l'UNESCO.

Cette évaluation approfondie sera conduite sur la base des enquêtes, documents et décisions ci-après :

- l'audit de sécurité portant sur l'ensemble des bâtiments du Siège, réalisé par la préfecture de police et INTERPOL pendant l'exercice biennal 2008-2009 ;
- le plan à moyen terme sur la sécurité au Siège, présenté au Comité du Siège à sa 174^e session en juin 2010, puis au Conseil exécutif à sa 185^e session en août 2010 ;
- l'audit effectué par IOS en 2010 et les recommandations qui en ont découlé, lesquelles devront être révisées en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité, marquée par l'intensification des menaces et compte tenu de la gestion de risques élevés à l'échelle de l'Organisation.

Permettez-moi d'abord de passer en revue les mesures immédiates que j'ai prises à la suite des attentats du 13 novembre dernier à Paris.

J'ai convoqué l'Équipe de direction pour trois réunions de gestion de crise, les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2015, pour étudier la réponse immédiate que l'UNESCO devait apporter en matière de sécurité.

Au cours de ces réunions :

- J'ai chargé les membres de l'Équipe de direction d'activer le dispositif relais pour les questions de sécurité, conformément aux directives applicables des Nations Unies. Ce dispositif permet de compter les membres du personnel et les personnes à leur charge afin de confirmer les données concernant d'éventuelles victimes et leur identité, et permet d'informer le personnel des restrictions de déplacement ou des changements de lieu d'affectation si nécessaire. Le dispositif relais a été supervisé de près par l'Unité de la sécurité de l'UNESCO, en étroite coopération avec chacun des membres de l'Équipe de direction.
- En ma qualité de responsable désignée par l'ONU pour la France en ce qui concerne la sécurité de l'ensemble du personnel du système des Nations Unies basé à Paris et dans le reste de la France, j'ai fait en sorte que tous les membres du personnel des Nations Unies présents sur le sol français soient contactés pour vérifier qu'ils étaient sains et saufs. À titre d'information, 12 301 fonctionnaires des Nations Unies vivent sur le sol français (1 451 à Paris et 350 à Lyon, auxquels s'ajoutent 10 500 membres du personnel des institutions des Nations Unies à Genève qui vivent en France).
- Ces mesures ont été prises en liaison étroite et constante avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU à New York et Genève.
- Dans le cadre des mesures immédiates, une communication de crise spéciale a été mise en place par l'ADG/ERI et DIR/MSS avec le déclenchement d'un système de communications d'urgence et l'instauration d'une liaison étroite avec le gouvernement du pays hôte. Des flashes spéciaux et des messages ont été adressés à l'ensemble du personnel et des délégations permanentes au cours des trois jours qui ont suivi les attaques de Paris.
- Dans le cadre du dispositif de réaction face à la crise, le personnel de l'UNESCO indispensable a été identifié dans chaque service, et j'ai demandé à DIR/HRM d'informer tous les membres du personnel non essentiel de travailler depuis leur domicile du 14 au 17 novembre. Les mêmes consignes ont été envoyées au reste du personnel des Nations Unies travaillant en France.
- Dans le cadre des contacts étroits mis en place avec le gouvernement du pays hôte, d'autres mesures de sécurité renforcées ont été appliquées dans les locaux de l'UNESCO avec la mise à disposition par les autorités françaises d'agents de sécurité armés à l'entrée située Place de Fontenoy. Ce dispositif de sécurité renforcé a été assuré par le gouvernement du pays hôte suite à la décision de maintenir le Forum des dirigeants, mesure que j'ai prise en concertation avec les autorités françaises.
- Un renforcement supplémentaire de la sécurité a été possible grâce au détachement, par le Département de la sécurité de l'ONU Genève, de deux autres agents de sécurité pour la durée du Forum des dirigeants et des pré-sessions de la COP-21.

Enfin, j'ai convoqué deux réunions du groupe de l'UNESCO chargé des situations de crise en matière de sécurité afin d'examiner les dispositifs de sécurité existants dans les locaux de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne leur efficacité dans les situations d'urgence et le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi à présent d'évoquer les **mesures à moyen et long terme** que j'ai décidé de prendre afin de revoir les dispositifs de sécurité de l'UNESCO.

J'ai décidé d'entreprendre une évaluation et un réexamen complets de la sécurité au Siège et hors Siège, sur la base des recommandations issues de précédents audits et évaluations menés en

2008 et 2009 par la préfecture de police, INTERPOL et le Service d'évaluation et d'audit (IOS), sur lesquels s'appuyait la stratégie à moyen terme présentée aux organes directeurs, et compte tenu des circonstances, marquées par la recrudescence des actes de terrorisme et la montée de l'extrémisme violent, tant en France qu'ailleurs dans le monde, qui touchent également les bureaux hors Siège de l'UNESCO. L'attaque d'aujourd'hui contre l'hôtel Radisson à Bamako, qui accueillait une conférence de l'Organisation internationale de la Francophonie, illustre la nécessité urgente de traiter la question de la sûreté et de la sécurité dans les bureaux hors Siège menacés.

À cette fin, j'ai décidé de prendre les mesures suivantes :

- Transférer la responsabilité de la sûreté et de la sécurité au Siège et hors Siège, et donc de la Section concernée, du Bureau de la gestion des services de soutien (MSS) au Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI), afin d'accroître l'efficacité et les synergies effectives entre le pays hôte, les services protocolaires et les États membres lorsqu'il s'agit d'assurer la sûreté et la sécurité des membres du personnel et des personnes dûment reconnues à leur charge, ainsi que des États membres présents dans nos locaux. Je vous rendrai compte de manière plus détaillée des modalités de ce transfert de responsabilité à la session de printemps du Conseil exécutif.
- J'ai également demandé que l'on me soumette, d'ici le 30 novembre, un plan d'action pour la sécurité **intégralement chiffré** et comportant une évaluation des failles et insuffisances, y compris en ce qui concerne les incidences financières et la gestion des risques, ainsi que les besoins en matière d'informatique et de technologies de l'information. Ce plan d'action devra également être accompagné de recommandations pertinentes en vue de la modernisation de nos services de sécurité ainsi que de l'amélioration des mesures de sécurité en vigueur dans les locaux de l'UNESCO. Il sera élaboré en étroite consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, à New York, en s'appuyant sur les meilleures pratiques d'autres organisations internationales installées à Paris, telles que l'OCDE. Le Plan d'action sera mis au point sous la supervision de l'ADG/ERI, qui devra directement m'en rendre compte, avec la collaboration active de DIR/MSS, DIR/HRM, DIR/LA, DIR/BFM, du Responsable en chef de l'information (CIO) et de DIR/ODG.
- J'ai chargé le Comité de gestion des risques, présidé par le Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP), d'étudier les différents types de risques à caractère plus général auxquels l'Organisation peut être confrontée, ainsi que la manière de s'y préparer, de les gérer et de les atténuer.
- J'ai également demandé à IOS d'actualiser l'examen de 2011 concernant le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) des Nations Unies par les Bureaux hors Siège. Ce réexamen permettra d'orienter le plan d'investissement à plus long terme pour l'amélioration de la sécurité à l'échelle mondiale.
- Enfin, j'ai demandé qu'un plan de continuité des opérations (*Business Continuity Plan*) soit mis au point d'ici le printemps 2016. Mettant à profit l'expérience du système des Nations Unies, ce plan détaillera les rôles et responsabilités des principaux acteurs, la chronologie des opérations de gestion de crise, les procédures d'évacuation, le mandat de l'équipe de l'UNESCO chargée de la gestion des crises, les réponses aux situations de crise (y compris des listes de points à vérifier, des protocoles de communication, des protocoles médicaux et des protocoles d'abri sur place) ainsi que d'autres éléments essentiels, afin de les rendre plus adaptés aux défis actuels.

Les attaques tragiques perpétrées à Paris le 13 novembre dernier ont montré que si nous étions capables de prendre des mesures de sécurité immédiates, nous devons toutefois être mieux préparés à faire face aux nouvelles menaces croissantes qui pèsent sur notre sûreté et notre sécurité.

Pour ce faire, nous devons investir dans la sécurité et la continuité des opérations, et instaurer une culture de la sécurité dans toute l'Organisation, tant au sein du personnel que des délégations permanentes présentes dans les locaux de l'UNESCO.

J'ai l'intention de vous soumettre un plan de continuité des opérations intégralement chiffré présentant les investissements nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité, ainsi que pour nous permettre de continuer à faire fonctionner les services essentiels en temps de crise.

Ce plan sera d'abord soumis au Comité du Siège avant d'être présenté au Conseil exécutif à sa session de printemps en 2016.

Afin que ce plan puisse être pleinement financé, j'inviterai les États membres à fournir des contributions extrabudgétaires en vue de sa mise en œuvre.

Enfin, j'organiserai une réunion d'information spéciale du Conseil exécutif sur la sécurité à la fin du mois de janvier.

Je vous remercie de votre attention.